



Commune
de
Rubrouck

59285

Tél. 03 28 43 03 83
Fax 03 28 43 05 67

Le 20 novembre 2020 à 20 heures, en salle des fêtes, s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Luc EVERAERE, Maire.

Présents :

- L. EVERAERE, Maire.
- D. DEWYNTER, K. NEFFE, C. BECK, adjoints.
- L. BOUCKAERT, A. DEBRUYNE, F. DEKEISTER, A. IOOS, P. NOVELLE, V. POLLET, JC. PONSIN ; conseillers municipaux.

Excusés : P. LICOUR, qui a donné pouvoir à L. EVERAERE, B. FOULON, qui a donné pouvoir à K. NEFFE, G. LANGLOIS, qui a donné pouvoir à C. BECK, O. WIART.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Date de la convocation : 13 novembre 2020

Le conseil municipal désigne A. IOOS comme secrétaire de séance.

1) Compte rendu de la réunion de conseil municipal du 11 septembre 2020.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Adhésions au SIDEN SIAN

Différentes communes et intercommunalités souhaitent adhérer au SIDEN SIAN pour une ou plusieurs compétences. Le conseil accepte ces adhésions à l'unanimité.

3) Représentation communale au sein de l'agence iNord

La commune adhère à l'agence d'ingénierie départementale iNord. C'est elle qui a fait la première étude du trottoir de la route de Bourbourg du cimetière vers l'Hofland. Ses nouveaux statuts imposent de désigner un représentant communal titulaire et un autre suppléant au sein de son conseil d'administration.

Arnaud DEBUYNE, titulaire, et Pierre NOVELLE, suppléant, sont volontaires et représenteront la commune.

4) Renouvellement de la convention d'adhésion aux services de prévention du CDG59

Le Centre de Gestion du Nord accompagne la commune afin de respecter ses obligations en matière de prévention (santé au travail). La convention est arrivée à son terme et il faut donc la renouveler pour 3 ans. (Mise à disposition du médecin du travail : 380€ la demi-journée, intervention du préventeur, de la psychologue, l'ergonome, l'assistante sociale : 140€ la demi-journée). Le conseil accepte ce renouvellement à l'unanimité.

5) Représentation communale au sein des commissions thématiques intercommunales et de la CLECT

La CCFI a créé 16 commissions thématiques. Le Maire, membre de droit de chacune d'entre elles, a la possibilité de désigner un conseiller municipal pour représenter la commune à sa place.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire est désigné représentant communal pour les commissions suivantes : commission aménagement durable, transition écologique et solidaire / commission usages numériques / commission parcours de vie et de l'habitat / commission finances, pacte fiscal et financier et achat public / commission habitat / commission relations avec les communes et pacte de gouvernance / commission ordures ménagères.

Constance Beck est désignée pour les commissions suivantes : commission tourisme / commission culture / commission relance durable, commerce de proximité, mobilités et plan vélo.

Didier Dewynter est désigné pour les commissions suivantes : commission attractivité, artisanat et relations aux forces économiques / commission urbanisme réglementaire et PLUi-H / commission voirie et infrastructures.

Kévin Neffe est désigné pour les commissions suivantes : commission ressources humaines, du dialogue social et du bien-être au travail / commission formation, de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la coopération transfrontalière.

Abel Ioos, titulaire, Arnaud Debruyne, suppléant, sont désignés pour la commission suivante : commission agriculture et ruralité.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, créée au sein de la CCFI, a pour but de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la CCFI aux communes membres. Luc EVERAERE est désigné comme représentant titulaire, Didier Dewynter comme suppléant.

6) Adoption du rapport de la CLECT sur l'aire de camping-car de Cassel

La CLECT s'est réunie le 5 mars dernier pour statuer sur l'impact financier du transfert de l'aire de camping-car de Cassel à la CCFI. Les charges annuelles d'exploitation de cette aire ont été estimées à 49.35€. L'attribution de compensation versée à Cassel passe donc de 298 313.49€ à 298 264.14€. Le conseil adopte ce rapport à l'unanimité.

7) Adhésion au groupement de commandes relatif à la fourniture de produits sanitaires, d'hygiène et d'équipements spécifiques de protection individuelle

La CCFI propose de créer un groupement de commandes relatif à la fourniture de produits sanitaires, d'hygiène et d'équipements spécifiques de protection individuelle afin de bénéficier de tarifs négociés.

Le conseil décide à l'unanimité d'y adhérer.

8) Signature d'une convention territoriale globale avec la CAF

La commune contractualise avec la CAF un Contrat Enfance Jeunesse qu'elle renouvelle tous les 3 ans. Il est proposé de développer un nouveau partenariat moins complexe et plus lisible : la Convention Territoriale Globale. La CCFI y serait partie prenante et l'analyse se ferait au niveau intercommunal. Financièrement, l'aide de la CAF serait plus importante.

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager la commune dans ce nouveau partenariat.

9) Convention pour l'aménagement sécuritaire de la RD 426

Alertée en 2018 par un riverain de la RD 426 du passage des camions à quelques dizaines de centimètres de sa porte d'entrée, plusieurs rencontres ont été initiées par la commune avec les services du département, propriétaire et gestionnaire de cette voirie. La conclusion fut la suivante : le problème se situe sur le trottoir, donc hors de la voirie, et si la commune veut faire quelque-chose, elle le peut, mais à ses frais et en signant une convention entre le département et la commune.

Les travaux ont eu lieu en même temps que ceux de l'aire de loisirs afin de réduire au minimum le coût. Le conseil accepte la signature de cette convention de gestion des travaux (9 pour, 4 contre, 1 abstention).

10) Demande de subvention au titre de la DETR pour 2021

Si la commune veut bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux en 2021, il faut monter un dossier et le transmettre avant le 11 décembre.

Après une réunion avec le nouveau Vice-président à la voirie de la CCFI, il a été annoncé que la création de trottoir ne relevait pas de la compétence de la CCFI. Alors, si le conseil décide de maintenir le projet de la route de Bourbourg, il se fera via ses propres ressources financières. Il pourrait faire l'objet de demande de subvention : 20 à 30% de DETR, 40% d'Aide aux Villages et Bourgs (subvention départementale), voire d'autres.

Le conseil décide à l'unanimité de déposer toutes les demandes de subventions possibles afin de pouvoir réaliser les travaux de création de trottoir et d'amélioration de l'éclairage public sur la route de Bourbourg, entre les numéros 786 et 1214. Il décide également de confier la maîtrise d'œuvre à la CCFI.

Une opportunité de subvention a été annoncée ces derniers jours : le Département ouvre une aide exceptionnelle en cette fin d'année pour relancer l'économie. Le conseil décide donc de soumettre le projet d'amélioration acoustique de la salle des fêtes à la demande de subvention départementale pouvant aller jusque 50% du montant des travaux.

11) Ouverture d'un compte de dépôts de fonds au Trésor et mise en œuvre de PayFip

La fermeture de la trésorerie de Cassel en tant que telle est inéluctable. Le traitement des opérations comptables de la commune seront délocalisées à Dunkerque. Le nouveau trésorier propose deux choses :

- l'ouverture d'un compte de dépôts au Trésor permettrait au régisseur d'éviter les allers-retours à Dunkerque, mais aussi aux Rubrouckois de payer en carte-bleue pour les accueils de loisirs d'hiver, de printemps et d'été.

- la mise en place de PayFip pour permettre aux parents de payer le périscolaire et la cantine en ligne, et non plus en envoyant un chèque ou en se rendant en trésorerie.

Le conseil accepte à l'unanimité ces deux évolutions.

12) Décision modificative

Les travaux du musée ont fait l'objet de versement de subvention. Le solde de la DETR (5 578.26€) a été imputé en 2019 sur un mauvais compte. Il y a lieu de passer différentes écritures pour régulariser cette situation.

Il y a lieu également de créer le compte 10226 – taxe d'aménagement en dépenses. Il est déjà ouvert en recette pour percevoir les taxes payées par les dépositaires de permis de construire. Mais il faut pouvoir procéder à un remboursement de 38.80€ suite à une annulation de dette.

Le conseil accepte ces mouvements à l'unanimité.

13) Demandes de subvention du RASED et de CatNat Flandres

Deux entités demandent une subvention de fonctionnement :

- le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté apporte une aide aux enseignants et aux élèves ayant des difficultés d'ordre scolaire et/ou psychologique au sein des écoles primaires publiques. Il sollicite l'octroi d'une subvention pour financer ses fournitures et matériels pédagogiques et psychologiques à hauteur de 1€/élève inscrit à Rubrouck (103). Le conseil accepte (12 pour, 2 abstentions).

- L'A D S M T S Flandres devient CatNat Flandres. Cette association a été créée par une poignée de sinistrés. L'objet est « d'Aider les sinistrés à réaliser les démarches en vue d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et d'obtenir réparation du préjudice par les compagnies d'assurance ». Elle lance un appel à subvention à tous les Maires de la CCFI, CCFL et CCHF. Une subvention de 50€ est votée.

14) Recours contre l'arrêté ne reconnaissant pas l'état de catastrophe naturelle pour 2019

La commune a déposé, il y a 11 mois, une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour sécheresse – réhydratation des sols. Un seul dossier était défendu. La réponse est arrivée par arrêté interministériel reçu début novembre : la catastrophe naturelle n'est pas reconnue pour 2019. Le rapport a été communiqué aux sinistrés qui souhaitent que la commune dépose un recours contre cet arrêté. Ils redéposeront, en parallèle, une nouvelle demande pour 2020.

L'association CatNat Flandres conseille de déposer une nouvelle demande pour 2020, formuler un recours gracieux auprès du Préfet et, en cas de réponse négative, ester en justice devant Tribunal Administratif.

Le conseil décide de formuler le recours gracieux auprès du Préfet. Suite à sa réponse, il se positionnera sur un éventuel recours devant le tribunal administratif.

15) Travaux de rétention de la boue fichaux straete

La commune est prête : tous les matériaux sont achetés, les plants de haies disponibles le 9 décembre. Mais la propriétaire du terrain souhaite que la commune acquière le terrain d'assise de l'aménagement (une centaine de m²) et supporte les frais de géomètre et de notaire. Sans cela, elle s'opposera et ne signera pas la convention initialement prévue pour l'exécution des travaux.

Le conseil décide à l'unanimité de devenir propriétaire de la parcelle de terrain sur laquelle seront implantées la fascine et la haie. La commune prendra donc en charge le bornage et les frais d'acquisition.

16) Consultation publique sur l'enregistrement d'un élevage avicole à Rubrouck

Jean-Louis Demol exploite un poulailler de 21 800 poules depuis 4 ans. Il souhaite passer à une exploitation de 40 000 emplacements volailles (poules pondeuses). Dépassant le seuil de 30 000, ce dossier fait l'objet d'une consultation publique (procédure nouvelle depuis 2017) : un dossier complet a été à disposition du public du 13 octobre au 17 novembre, un registre a été présent pour recueillir ses observations.

Le conseil municipal doit donner son avis dans les 15 jours qui suivent la clôture de l'enquête.

Le Préfet en prendra connaissance et il pourra refuser l'enregistrement ou l'assortir de prescriptions particulières complétant ou renforçant les prescriptions générales applicables à l'installation.

Parallèlement, un dossier de permis de construire a été déposé le 9 août 2019. Conforme au PLU, il a été accepté le 5 décembre 2019 tout en précisant que l'accord au titre de l'urbanisme ne valait pas autorisation d'exploiter au titre de la législation sur les installations classées.

Le registre de consultation publique comportait 9 commentaires. Ont été déposés sur le site de la Préfecture les avis de M Brassart et de l'association Flandres au nom de la Terre. Une pétition en ligne, déposée par M Allays de Rubrouck et contre ce projet, a recueilli plus de 60 000 signatures au niveau national.

(Vote à bulletin secret réclamé par un tiers des conseillers présents)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet (6 voix défavorables, 5 voix favorables, 3 abstentions) un avis défavorable à la demande d'enregistrement présentée par la société DEMOL Jean-Louis.

Les motivations exprimées par la majorité des conseillers municipaux sont la bétonisation à outrance des paysages flamands, une augmentation du trafic routier lié aux activités d'élevage, les problèmes sanitaires engendrés (bruit, odeur, nuisible), l'expérience malheureuse d'une infection de mouches au printemps 2020 ayant pour origine un élevage avicole voisin et enfin la crainte de l'inutilité de la consultation publique car le bâtiment est déjà construit et il abriterait déjà des poules pondeuses. Il est également souhaité de végétaliser rapidement le site afin de masquer au plus tôt les bâtiments et leurs ventilateurs (et leur bruit).

S'opposaient à ces arguments l'inéluctable nécessité de faire grandir toute exploitation d'élevage pour rester viable économiquement, ainsi que l'exigence des normes qui imposent de bétoniser pour imperméabiliser et éviter ainsi toute infiltration polluante.

17) Enquête publique sur l'autorisation pour un atelier de poulets de chair à Noordpeene

L'EARL Dekervel de Noordpeene souhaite passer de 28 600 à 61 600 emplacements poulet de chair. Il y a pour cela une enquête publique cette fois, avec nomination d'un commissaire enquêteur.

Le plan d'épandage est prévu sur Noordpeene, Buysscheure et Warhem.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale donne son avis en amont et il est négatif : il faut revoir le dimensionnement du plan d'épandage et privilégier un épandage de printemps.

La commune doit donner son avis en tant que commune limitrophe.

(Vote à bulletin secret réclamé par un tiers des conseillers présents)

Les conseillers municipaux reprennent les mêmes arguments pour voter contre ce projet (6 voix défavorables, 5 voix favorables, 3 abstentions).

Questions et informations diverses.

L'association Guillaume de Rubrouck a été contactée par M Boissière, propriétaire d'une galerie d'art contemporain mongol, afin de nouer une collaboration de type jumelage avec la ville d'Harhorin, (ancienne capitale mongole Karakorum). Projet à plusieurs millions d'euros: mémorial du Grand Empire Mongol, Karakorum Resort (sorte de Club Med de 215 clés d'hébergement), résidences d'artistes. Le conseil décide de se rapprocher de l'Ambassadeur avant d'étudier cette demande.

Le SIECF envoie son rapport d'activités 2019. Il a aussi recensé tous les désordres de voirie concernant la fibre.

La CCFI lance un appel à projets pour sélectionner deux projets locaux qui offriront des services de proximité aux habitants.

Plusieurs courriers ont été envoyés aux propriétaires du 136 route de Broxeele pour qu'ils enlèvent le tas de gravats situé contour de l'église. La prochaine étape est la notification par voie d'huissier d'une procédure donnant lieu à des astreintes et des amendes.

Mme Coeugneit et M Clercq ont fait parvenir en mairie un faire-part de naissance de leur enfant, Anna, née le 8 novembre dernier.

La CCFI indique que depuis une semaine, 30 militaires de la mission "sentinelle" sont déployés au sein de la Flandre Intérieure. Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, ces derniers ont pour mission de patrouiller autour des écoles, collèges, lycées, gares et lieux de culte.

La séance est levée à 22h40.